



Délai d'infidélité après une séparation

Par **SSB_old**, le **15/07/2007** à **21:16**

Bonjour,

j'habitais depuis plus de 3 ans avec mon mari en angleterre et notre fille
Nous y travaillions tous les deux.

En décembre 2006 il a quitté son emploi ainsi que notre domicile conjugal
il est ensuite rentré en france

Il a eu une liaison avec une anglaise à ma connaissance en février puis elle est venue en
france en juin 2007

je veux faire une demande de divorce pour faute
abandon du domicile conjugal et infidélité

Je rentre en france en septembre ayant trouvé un travail

J'aimerais savoir tout d'abord sachant que la procédure est très longue, combien de temps
après séparation physique peut on voir quelqu'un sans que ce soit considéré comme infidélité

J'ai également trouvé des preuves sur notre ordinateur commun qu'il a conservé chez lui de
sa liaison de juin puis-je m'en servir pour le divorce ou bien est-ce une atteinte à sa vie privé
d'avoir regardé dans l'ordinateur ?

Je vous remercie par avance pour votre réponse